

DEC161892DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte PAPIN, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque délégué régional de la délégation Côte d'Azur

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er juillet 2016 ;

Vu la décision n° 141180DAJ du 18/04/2014 portant nomination de Mme Brigitte Papin aux fonctions d'Adjointe à la Déléguée Régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît DEBOSQUE, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Mme Brigitte PAPIN, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 04/07/16

Le délégué régional
Benoît Debosque

